

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR À L'APPUI DE LA REQUÊTE ADRESSÉE AU JUGE DES TUTELLES DANS LE CADRE DE L'EXERCICE D'UNE MESURE

➤ En cas de vente / location d'un bien immobilier

Le requérant doit fournir :

- dans tous les cas : deux avis de la valeur vénale ou locative du bien en cause réalisés par des agences immobilières et/ou le notaire et/ou un expert immobilier,
- s'il s'agit du logement de la personne protégée, joindre un certificat médical établi par un médecin inscrit sur le liste du Procureur de la République attestant que son état de santé ne lui permet plus de retourner vivre à domicile
- si la personne protégée est en maison de retraite depuis plus de 6 mois, le certificat médical du médecin inscrit n'est pas nécessaire, un justificatif de l'entrée en EHPAD suffit,

➤ En cas de vente d'un bien mobilier (meubles, voiture.....)

Le requérant doit fournir :

- l'inventaire des meubles à faire réaliser par un commissaire-priseur s'il s'agit de biens de valeur, avec leur estimation
- la valeur Argus du véhicule à vendre et la copie de la carte grise

➤ En cas d'achat d'un bien immobilier

Le requérant doit fournir :

- deux avis de la valeur vénale du bien en cause
- l'indication du prix d'achat envisagé
- le mode de financement de cet achat (avec copie du dernier relevé du compte sur lequel l'achat sera fait en cas de paiement comptant ou la proposition de prêt)

➤ En cas d'acceptation / renonciation à succession

Le requérant doit fournir :

- le projet de déclaration de succession aux impôts
- une attestation chiffrée du notaire attestant que l'actif est supérieur au passif (ou que le passif est supérieur à l'actif en cas de renonciation)

➤ En cas d'ouverture / clôture de compte

Le requérant doit fournir :

- en cas d'ouverture : - le nom de la banque dans laquelle le compte sera ouvert
 - la nature du compte à ouvrir (Livret A, LEP, LDD,...) et les conditions générales
- en cas de clôture : - le nom de la banque dans laquelle le compte sera clôturé
 - le n° du compte à clôturer
 - le nom de la banque et le n° de compte sur lequel les fonds seront transférés

➤ En cas de placement de fonds (suite à la vente d'un bien par ex)

Le requérant doit fournir :

- la/les proposition(s) de placement établie(s) par un conseiller financier ou un conseiller en patrimoine (avec indication par le représentant légal du placement choisi)

- indiquer le montant à placer
- le justificatif établi par le notaire du montant perçu par la personne protégée en cas de vente

➤ En cas de transfert de fonds

Le requérant doit fournir :

- Dans tous les cas :
- le nom de la banque et les numéros et les intitulés des comptes à débiter et à créditer
 - le dernier relevé du compte à débiter et du compte à créditer
 - le montant à transférer
 - un état récapitulatif des dépenses/ ressources mensuelles (faisant apparaître un déficit nécessitant un transfert de fonds)
- deux devis établis par deux entreprises différentes si le transfert a pour but de financer des travaux sur le bien de la personne protégée,
- la facture de la maison de retraite si le transfert a pour but de financer des frais d'hébergement tout autre justificatif approprié

➤ En cas de souscription d'un contrat d'assurance-vie

Le requérant doit fournir :

- une proposition établie par un conseiller financier ou un conseiller en patrimoine précisant le montant des droits d'entrée, le taux de rendement sur les 5 dernières années, le taux garanti, la clause bénéficiaire mentionnant « mes héritiers »
- le montant à placer
- le justificatif établi par le notaire du montant perçu par la personne protégée en cas de vente

➤ En cas de résiliation de bail

Le requérant doit fournir :

- s'il s'agit du logement de la personne protégée, joindre un certificat médical établi par un médecin inscrit sur le liste du Procureur de la République attestant que son état de santé ne lui permet plus de retourner vivre à domicile
- si la personne protégée est en maison de retraite depuis plus de 6 mois, le certificat médical du médecin inscrit n'est pas nécessaire, un justificatif de l'entrée en EHPAD suffit

➤ En cas de demande de changement de représentant légal

Le requérant doit fournir :

- le motif de la demande de changement (maladie de l'actuel représentant légal par ex)
- l'accord écrit de la personne susceptible d'être désignée en remplacement s'il s'agit d'une personne de l'entourage du majeur protégé

➤ En cas de souscription d'un contrat obsèques

Le requérant doit fournir :

- le devis de l'entreprise des Pompes Funèbres
- le nom de la banque et le numéro et l'intitulé du compte à débiter
- le dernier relevé du compte à débiter